851, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Tél. : 418 275-0202 / Fax : 418 275-5031

EXTRAIT DES MINUTES

Extrait des minutes d'une assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Roberval, tenue le lundi 10 mai 2021, à 19h30, assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Roberval tenue conformément aux mesures gouvernementales en vigueur en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

PRÉSENCES : Monsieur Sabin Côté maire, les conseillères et les conseillers Mme Marie-Eve Lebel, M. Gaston Langevin, Mme Nicole Bilodeau, M. Germain Maltais, Mme Claudie Laroche.

2021-219 7.1.12 9417-1725 Québec inc. (Boucherie Les Chefs) / Programme volet «démarrage» (section 1, chapitre II, référence au Règlement numéro 2018-22)

ATTENDU les pouvoirs conférés au conseil municipal en vertu de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., c. C-47.1), plus particulièrement ceux découlant des articles 92 et suivants, de même ceux prévus à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C 19) et les autres lois connexes;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Roberval a adopté le 3 juillet 2018, le règlement portant le numéro 2018-22 dont l'objet est la mise en place de programmes d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises;

ATTENDU QUE la société 9417-1725 Québec inc. faisant affaires sous le nom de «Boucherie Les Chefs» et dont les actionnaires et administratrices sont MM. Carl Murray et Robin Larouche, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la section 1 du chapitre II – volet «démarrage» du règlement susmentionné;

ATTENDU QUE la société susdite a déposé à la direction générale de la Ville de Roberval tous les documents requis afin que son dossier puisse être traité;

ATTENDU la recommandation favorable soumise au conseil municipal par l'Agence de développement de la Ville de Roberval;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement susdit prévoit que le montant de l'aide financière non remboursable, sous réserve de l'article 30, et non récurrente peut atteindre un maximum de 20% des dépenses admissibles. Cette aide ne pouvant toutefois pas excéder la somme de 10 000,00 $;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter pour que l'aide financière accordée puise être versée;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE cet arrêté prévoit que le conseil peut décider de poursuivre la procédure référendaire et l'adapter pour qu'elle se déroule à distance;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter se poursuivre par la tenue d'un registre à distance d'une durée de 15 jours durant lesquels la municipalité recevra la transmission des demandes écrites conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel susmentionné;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents, que sur la recommandation de l'Agence de développement de la Ville de Roberval, le conseil municipal de la Ville de Roberval :

1) VERSE à la société 9417-1725 Québec inc. faisant affaires sous le nom de «Boucherie Les Chefs» une aide financière non remboursable, sous réserve de l'article 30, et non récurrente au montant de 10 000,00 $ dans le cadre du volet «démarrage», section 1, chapitre II du règlement susmentionné;

851, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L6
Tél. : 418 275-0202 / Fax : 418 275-5031

EXTRAIT DES MINUTES

2) ACCEPTE de poursuivre la procédure référendaire en lien avec la présente résolution et de l'adapter pour qu'elle se déroule à distance et, en ce sens, entérine la tenue d'un registre à distance d'une durée de 15 jours durant lesquels il sera possible pour chaque personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité de transmettre une demande écrite afin de demander que la présente résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Poste budgétaire : 02-620-00-970

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

À ROBERVAL, LE 11 MAI 2021

LA VILLE DE ROBERVAL,

ME LUC R. BOUCHARD, NOTAIRE, OMA
Directeur des affaires juridiques et Greffier